

## Réunion du 10 mars 2016

L'an **deux mil seize**, le **dix mars** à **20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : **15**                      En exercice : **15**                      Présents : **13**

**Etaient Présents** : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. AUBRY Gildas, M. LAURET Bruno, Mme HERRAULT Virginie, Mme LOUIN Joëlle.

**Absent(s) Excusé(s)** : M. LEMOINE Thierry

Absent(s) : M. GROLEAU Christophe

M. Leport Jean-Louis élu secrétaire.

Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil

### N° 2016 0015

#### Comptes Administratif et de Gestion 2015 : Commune

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2015 (Votants : 12 Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2015 dressé par le Receveur de Craon (Votants : 13 Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0).

<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>521 398.97 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>686 604.20 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>165 205.23 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>205 393.98 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>139 380.97 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>- 66 013.01 €</b>

#### Résultat de clôture de 2014

en section de fonctionnement : + 149 632.66 €

en section d'investissement : - 37 626.12 €

#### Résultat de clôture de 2015

en section de fonctionnement : 165 205.23 €

en section d'investissement : - 66 013.01 €

#### Résultat cumulé 2015

total section de fonctionnement 149 632.66 € - 125 000.00 € (part affectée à l'Inv 2015), reste : 24 632.66 €  
24 632.66 € + 165 205.23 € = 189 837.89 €

total section d'investissement : - 37 626.12 € - 66 013.01 € = - 103 639.13 €

### N° 2016 0016

#### Comptes Administratif et de Gestion 2015 : Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2015 (Votants : 12 Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2015 dressé par le Receveur de Craon (Votants : 13 Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0).

<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>47 482.66 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>54 417.92 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>+ 6 935.26 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>23 983.99 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>23 444.00 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>- 539.99 €</b>

**Résultat de clôture de 2014**

en section de fonctionnement : 10 288.15 €  
 en section d'investissement : 95 179.30 €

**Résultat de clôture de 2015**

en section de fonctionnement : 6 935.26 €  
 en section d'investissement : - 539.99 €

**Résultat cumulé 2015**

*total section de fonctionnement* : 10 288.15€ - 0,00 (art 1068) + 6 935.26 € = 17 223.41 €  
*total section d'investissement* : 95 179.30 € - 539.99 € = 94 639.31€

**N° 2016 0017****Comptes Administratif et de Gestion 2015 : Domaine des Etangs**

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2015 (Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0, Abstention : 0).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2015 dressé par le Receveur de Craon (Votants : 13 Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0).

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	<b>18 632.15 €</b>
	Recettes	<b>19 385.30 €</b>
	Résultat	<b>753.15 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	<b>0.00 €</b>
	Recettes	<b>18 631.00 €</b>
	Résultat	<b>18 631.00 €</b>

**Résultat de clôture de 2014**

en section de fonctionnement : 17 607.27 €  
 en section d'investissement : - 100 288.94€

**Résultat de clôture de 2015**

en section de fonctionnement : 753.15 €  
 en section d'investissement : 18 631.00 €

**Résultat cumulé 2015** *total section de fonctionnement* : 17 607.27 € + 753.15 € = 18 360.42 €  
*total section d'investissement* : - 100 288.94 € + 18 631.00 € = - 81 657.94 €

**N° 2016 0018****Comptes Administratif et de Gestion 2015 : CCAS**

Le CCAS ayant été dissous le 26 octobre 2015, il appartient au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2015, le budget CCAS étant transféré dans celui de la commune.

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2015 (Votants : 12 Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2015 dressé par le Receveur de Craon (Votants : 13 Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0).

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	<b>1 553.00 €</b>
	Recettes	<b>1 747.08 €</b>
	Résultat	<b>194.08 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	<b>0.00 €</b>
	Recettes	<b>0.00 €</b>
	Résultat	<b>0.00 €</b>

**Résultat de clôture de 2014**

en section de fonctionnement : 1 451.49 €  
 en section d'investissement : 173.01 €

**Résultat de clôture de 2015**

en section de fonctionnement : 194.08 €  
 en section d'investissement : 0,00 €

**Résultat cumulé 2015** *total section de fonctionnement* : 1 451.49 € + 194.08 € = 1 645.57 €  
*total section d'investissement* : 173.01 € + 0,00 € = 173.01 €

#### **N° 2016 0019**

##### Coût moyen par élève (fonctionnement école publique)

##### Participation des communes de résidence, exercice 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les différents coûts/élève de l'école publique Jacques-Yves Cousteau et ce pour l'année 2016 (dépenses 2015) :

Coût Moyen/maternelle PS1, PS2, MS, GS (avec participation pour fournitures scolaires)	1 243.00 €
Coût Moyen/C. Élémentaire CP, CE1, CE2, CM1, CM2 (avec participation pour fournitures scolaires)	300.00 €

Autorise Madame Le Maire à effectuer les différentes demandes de remboursement auprès des communes concernées.

---

#### **N° 2016 0020**

##### Coût moyen par élève (fonctionnement école publique)

##### Contrat d'association école J d'Arc, exercice 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le contrat d'association avec l'OGEC de l'école Jeanne d'Arc de Cuillé pour l'exercice 2015 comme suit :

Montant de la participation communale :	pour un enfant de Maternelle :	1 200.00 €
	pour un enfant de Primaire :	257.00 €

Le nombre d'enfants de l'école Jeanne d'Arc inscrits à la rentrée de septembre 2015.2016 étant le suivant :  
12 Maternelles x 1 200.00 € : 14 400.00 €      32 Primaires x 257.00 € : 8 224.00 €

**Le montant total 2016 est arrêté à 22 624.00 €.**

4 000.00 € étant déjà versés fin 2015, il reste 18624.00 € à verser pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer ce versement.

---

#### **N° 2016 0021**

##### Renouvellement contrat de location de terres communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renouvelle auprès de M. et Mme Tireau Marcel demeurant « La Cheminée » à Cuillé, la mise en location des terres communales suivantes : section D, parcelles 543, 541, 229, 544 pour une contenance totale de 2ha 05a 11ca.

A la fin de l'exercice en cours, il leur sera demandé le remboursement du Foncier Non Bâti, de la taxe « Chambre d'Agriculture » et du fermage.

Le conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer ce contrat de location d'une durée d'un an. (Soit du 1er mars 2016 au 28 février 2017).

---

#### **N° 2016 0022**

##### Bail à ferme,

Lors de sa séance en date du 23 novembre 2009, le conseil municipal établissait un bail à ferme auprès de l'étude de Me Bellamy, notaire à Cuillé, sous diverses clauses et conditions avec Mme Pichereau Nelly domiciliée « La Barre Porée » à Cuillé et ce pour les terres achetées par la municipalité auprès de M. Bouvet Gilbert en début d'année 2009. Le bail arrivera à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La municipalité ayant acheté ce terrain pour l'aménagement d'un futur lotissement ; diverses études, négociations étant actuellement engagées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite ne pas renouveler ce bail. Il sera par conséquent notifié un congé au preneur par acte d'huissier dix-huit mois avant l'expiration du bail et ce conformément à l'article L. 411-47 du Code Rural.

---

**N° 2016 0023**

**Création d'une commission dans le cadre de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la commission suivante dans le cadre de la révision du PLU de la commune, à savoir : Mme Ricard Viviane, M. Chauvel Xavier, Mme Hochet Christine, M. Trouillet Philippe, M. Lauret Bruno, M. Beaudouin Pascal, M. Beaulieu Jean-Pierre.

---

**N° 2016 0024**

**Diagnostic d'accessibilité des Etablissements communaux recevant du Public (ERP) et installations communales ouvertes au public (IOP)**

Dans le cadre du groupement de commandes auprès du bureau d'études Accemetrie d'Issy les Moulineaux (92), il convient de rajouter les ERP suivants :

Ecole, cantine et périscolaire : 360.00 € TTC                      Sanitaires publics (près de la mairie) : 120.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à mandater ces dépenses.

---

**N° 2016 0025**

**Réservation salle de l'Union pour les associations (en remplacement de la salle du 1000 club).**

Les locations de la salle du 1000 club étant arrêtées depuis début 2015, les associations Cuilléennes utilisent régulièrement la salle de l'Union pour plusieurs de leurs activités.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal précise que les réservations faites dans la salle de l'Union par les associations Cuilléennes ne feront pas l'objet d'une facturation par la municipalité dans le cas où leurs locations n'ont aucun but lucratif (assemblée générales, réunions, animations diverses gratuites...).

Le Conseil Municipal décide donc la régularisation du titre 1 bordereau 1 de l'exercice 2016 pour un montant de 74 € auprès de l'association pour laquelle une location avait été prise en compte.

---

**N° 2016 0026**

**Complément devis études thermiques règlementaires pour l'équipement socio-culturel**

Afin de présenter un dossier de demande de subvention complet auprès du GAL sud Mayenne, il convient de réaliser une mission d'études pour les calculs thermiques règlementaires RT 2012 dans le cadre de la construction de la salle socio-culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le cabinet Hay de Cesson Sévigné (35) pour un montant de 1500.00 € HT, soit 1800.00 € TTC.

---

**N° 2016 0027**

**Intervention par tir contre les pigeons domestiques**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Mayenne) un protocole visant à régulariser par tir des populations de pigeons domestiques.

Le forfait pour l'intervention est arrêté à 259.00 € (forfait de participation comprenant 1 heure de mise à disposition de deux agents, le matériel, les déplacements sur le site).

En complément de cette décision, un arrêté municipal sera pris.

---

**N° 2016 0028**

## Illuminations, devis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient les devis de JC DECO de Saint Aignan sur Roë concernant la fourniture de diverses décorations lumineuses. Les devis sont arrêtés comme suit :

- Déco mini haie : 239.20 € HT, soit 287.04 € TTC
- Déco mairie : 210.00 € HT, soit 252.00 € TTC
- Déco grand sapin : 161.03 € HT, soit 193.24 € TTC
- Déco petits sapins : 205.00 € HT, soit 246.00 € TTC

La dépense totale sera inscrite au budget 2016 en section d'investissement.  
Autorise Mme Le Maire à passer commande.

---

### **Informations :**

#### **Domaine des Etangs**

Dans le cadre des travaux de voirie 2<sup>ème</sup> phase du Domaine des Etangs, il est prévu une réunion avec l'ensemble des propriétaires de ce lotissement afin de leur présenter le projet.

#### **Projets d'investissements pour 2016**

- Changement parc éclairage (SDEGM)
- Voirie 2016 (réfections et abaissement trottoirs, place église côté rue d'Anjou, chemin du Purgatoire,...)
- Travaux couverture église
- Travaux de façades mairie (pierres tuffeau)
- Salle socio-culturelle
- Voirie 2<sup>ème</sup> phase du Domaine des Etangs
- Illuminations

#### **Saisie du tribunal administratif par les consorts Rousset et les époux Groleau dans le cadre du permis de construire de la salle socio-culturelle**

Suite à deux requêtes en référé présentées d'une part par les Consorts Rousset et d'autre part par les époux Groleau, (pour suspendre l'exécution de l'arrêté du 10 septembre 2015 accordant un permis de construire portant démolition d'un bâtiment affecté à l'usage du public dit « Maison des associations » et la construction d'une salle polyvalente à vocation socio-culturelle...),

Suite à l'audience du 7 mars 2016 au Tribunal Administratif de Nantes,

Mme Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de l'ordonnance rendue mardi 8 mars 2016 par le Juge des référés du Tribunal administratif de NANTES dans le cadre du dossier ci-dessus référencé,

Le Juge des référés a estimé, en l'état de l'instruction, qu'aucun des moyens invoqués par les requérants ne paraît de nature à faire peser un doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté en date du 10 septembre 2015. Par conséquent, les conclusions des requérants aux fins de suspension de l'arrêté ont été rejetées.

RICARD Viviane,  
COUTARD Madeleine,  
BEAUDOUIN Pascal,  
LOUIN Joëlle

CHAUVEL Xavier,  
LEPORT Jean-Louis,  
AUBRY Gildas,

HOCHET Christine,  
LAIGNEAU Jacqueline,  
LAURET Bruno,

TROUILLET Philippe,  
M. BEAULIEU Jean-Pierre,  
HERRAULT Virginie,